

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 17h30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqués le 29 août 2022.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 28 Votants 32 dont 4 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	29 août 2022
SÉANCE DU	5 septembre 2022

OBJET : Modification de la délibération 2022/57 du Conseil Communautaire du 04 juillet 2022 pour la candidature à l'AMI Foncier Dériské.

Présents : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT

Pouvoirs : Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Josette REVOUX
Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Anne-Marie GROS
Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER

Absents et excusés : Monique BARTHÉLÉMY, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT.

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/57. Lors de la prise de délibération du Conseil Communautaire du 04 juillet 2022, il a été décidé de candidater à l'AMI Foncier Dériské. Le but était de demander des financements pour un dériskage de toitures et ombrières dans le cadre de notre projet de développement d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques).

Suite à un point avec la Région, nous avons appris que l'AMI Foncier Dériské ne permettait pas de financer les études structures des bâtiments et ombrières déjà identifiés par ITO5. C'est pourquoi, il nous est proposé de modifier notre budget prévisionnel et d'inscrire les études structures (90 000€) dans le cadre du Plan Solair Ready :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220905-De_2022081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022



Dans le cadre du projet de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCBd, un travail est en cours de réalisation avec IT05. Travail qui a été réalisé avec le groupe de travail de développement des énergies renouvelables de la CCBd.

Actuellement, le dossier de candidature pour une demande de subvention à la région est en cours de finalisation. Notre candidature a pour but de percevoir une subvention pour financer les points suivants :

- Phase 1 : Le recrutement d'un bureau d'études qui validera et affinera la phase de dérisquage déjà réalisée par IT 05.
(IT 05 a identifié plus d'une centaine de sites potentiels puis a affiné sa sélection en fonction des critères de rentabilité définis en groupe de travail, soit 60 sites).
- Phase 2 : Le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser des études structures de chaque site déterminé.

La phase 1 et la phase 2 faisant l'objet de deux demandes de subvention distinctes, la CCBd souhaite faire une demande groupée auprès de la Région SUD pour :

- L'AMI Foncier Dérisqué
- Le Plan Solaire Ready.

Le budget prévisionnel pour 60 sites identifiés par IT05 est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Partie 1			
Étude de faisabilité* (60 sites x 1 500 €)	90 000,00 €	AMI Foncier Dérisqué (70%)	68 406,00 €
Convention IT05	7 722,00 €	CCBD	29 316,00 €
TOTAL PARTIE 1 :	97 722,00 €	TOTAL PARTIE 1 :	97 722,00€
Partie 2			
Etude structure (60 sites x 1 500 €)	90 000,00 €	Solaire Ready (50%)	45 000,00 €
		CCBD	45 000,00 €
TOTAL PARTIE 2 :	90 000,00 €	TOTAL PARTIE 2 :	90 000,00 €
TOTAL	187 722,00 €	TOTAL	187 722,00 €

* Validation de la rentabilité de chaque structure et calcul des puissance, affinage du travail d'IT05

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

INTITULES	DATES
Dépôt du dossier AMI Foncier Dérisqué	Fin juin 2022 (pour une session en octobre)
Organisation de la conférence des maires	Septembre 2022
Préparation de la consultation	
Lancement de la consultation*	Octobre 2022
Lancement de l'étude	Janvier 2023
Fin de l'étude	Juin 2023



Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par la Région SUD,

Vu le travail réalisé avec ITO5 du Département des Hautes-Alpes,

Vu le travail réalisé avec le groupe de travail EnR de la CCBD en date du 4 mai 2022,

Vu les avis du bureau en date du 21 juin 2021 et du 22 août 2022,

Considérant, le potentiel solaire du territoire du Buëch-Dévoluy,

Considérant, le partenariat avec ITO5 du Département des Hautes-Alpes pour son accompagnement,

Considérant, l'intérêt communautaire du projet de développement des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

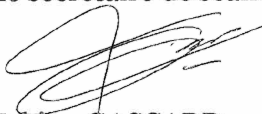
- **DÉCIDE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022/057 du 4 juillet 2022
- **APPROUVE** le budget et le calendrier prévisionnel du projet,
- **DÉCIDE** de demander une subvention à la Région SUD de 68 406,00€ dans le cadre de l'AMI Foncier Dérisqué et une subvention de 45 000,00€ dans le cadre de Solaire Ready,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y référant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

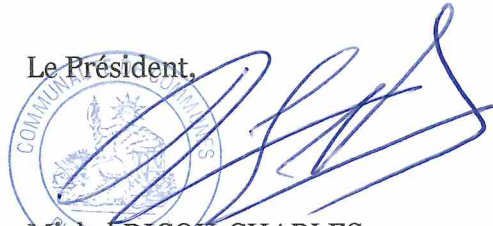
Pour :	24
Contre :	Jacques FRANCOU, Christiane ACANFORA, Jean-Pierre BRIOULLE, Françoise PINET
Abstention :	Jean ROUSSEAU, Alain LAURENS, Alexandra BUTEL, Christian AUBERT

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds,
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,


Fabien GASCARD

Le Président,


Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220905-De_2022081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220905-De_2022081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

